Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20261119-DEL_100_2026-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : 1**8**

Date de la convocation : **29 octobre 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 octobre 2026**

L'an deux mil vingt-six, le trois du mois de novembre à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Mme CAZIN Mireille, Maire.

Étaient présents : CAZIN Mireille, Maire, BESSIN Pascal, DUBUC Frédéric, GASCOIN Laurence, FIZELIER Christelle, GALLAIS Luc, HEUDES Estelle, LAURENT Eliane, LEMARIÉ Maxence, MARIE Philippe, MODESTE Benoît, NIVOLE Nathalie, ROULOIS-MASSON David, ROQUET Chantal, ROUX Sébastien et THARAULT Léa.
Absents excusés : BLAISE Estelle (a donné procuration à HEUDES Estelle), LEBAS Sophie et LÉVÊQUE Mickaël, (a donné procuration à CAZIN Mireille).
Absent : Néant

Un scrutin a eu lieu ; Mme LAURENT Eliane a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°100-2026 BUDGET ASSAINISSEMENT – ACTUALISATION DES TARIFS 2027
Nomenclature : 7.10 Divers

Mme le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par la SAUR, délégataire du service public de l'assainissement collectif, relatif à l'actualisation de la redevance assainissement pour l'année 2027.

Mme le Maire propose de revaloriser la part fixe et la part variable car de nombreux travaux seront engagés dès 2027 (schéma directeur des eaux usées et son suivi, rénovation du réseau rue Broussais notamment). Pour information, ces derniers n'ont pas été indexés depuis 2016 sachant que l'inflation cumulée s'élève à plus de 20 points. Il est proposé une augmentation de 10 %.

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2027, comme suit :

  - Part variable communale : 0.687 € HT par m3 d'eau consommée
  - Part fixe communale : 28.60 € HT – abonnement

- **CHARGE** Mme le Maire de signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Pleugueneuc, le 03 novembre 2026.

Le Maire,

Mme CAZIN Mireille